

«Genre» «Nom» «Prénom»
«Qualité»

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 janvier 2015 - 19H30

Présents : M. Mmes MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BOUCETTA Mounia, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence et BERTHIER Yannick.

Absents : MM. ESTIER Pascal (procuration à J. Lonchambon), ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme I. Mège), BARBARIN Jérôme (procuration à Mme C. Lobjois)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- AFFAIRES FONCIERES
- AFFAIRES FINANCIERES
- PERSONNEL
- SIEG
- CAMPING
- INTERCOMMUNALITE
- SERVICES PUBLICS
- QUESTIONS DIVERSES

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2014 : adopté à l'unanimité.

TRAVAUX :

Assainissement : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a donné une dérogation pour un commencement des travaux avant l'obtention des subventions, dans le secteur de l'Avenue de la Gare en raison de la réhabilitation de logements.

Une réunion de chantier a eu lieu lundi 26 janvier avec le Cabinet SOMIVAL et l'entreprise BESANCON attributaire du marché, pour le lancement des travaux Avenue de la Gare, avec la réalisation d'un branchement d'assainissement provisoire, bien que la mise en location des logements soit repoussée en raison de problèmes techniques.

Le chantier doit se poursuivre jusqu'à fin mars 2015. Un arrêté municipal devra réglementer la circulation dans ce secteur.

L'attribution des subventions par le Conseil Général sera décidée après les élections départementales de mars (en principe à compter de mai 2015).

Lotissement Les Frênes : L'entreprise COUDERT doit commencer les travaux de viabilisation des lots en février. L'aménagement du parking situé derrière la Maison de la Musique fait l'objet d'une demande de subvention auprès de Manzat-Communauté.

Locaux techniques : Suite au vol de matériel dans les locaux des services techniques, des devis ont été demandés pour une mise en sécurité du bâtiment, avec divers équipements...Les employés communaux terminent la mise en place d'une clôture extérieure, afin de fermer en totalité l'enceinte des Services Techniques.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les propriétés cadastrées :

- AD 119-123-136-153-154-216 d'une superficie de 1ha 94a 90ca comportant une habitation, vendue 45 500 € par les consorts CLERET au profit de Mme Sabine WTRRWULGHE.

- AN 610 (partie de AN 86) d'une superficie de 2 790 m² vendue 19 000 € par les consorts LEYRIT – THOUILLER - FOURNIER au profit de M. et Mme Christophe MONIN.

- AW 219 d'une superficie de 1 147 m² vendue 13 764 € par M. Pierre CHASSAGNE et Mme Marcelle BLANC PAQUE au profit de M. Jean BRUNET.

Acquisition de la parcelle AN 609 : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition par la Commune à l'Euro symbolique, d'une parcelle de terrain AN 609 de 281 m² appartenant aux consorts LEYRIT – THOUILLER - FOURNIER, située rue de la Couaille.

Succession M. Aimé Bourdige : Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par l'acquisition des parcelles de terrain cadastrées AN n° 1 et 344 d'une superficie totale de 2 542 m², pour 137 000 €.

Vente du Moulin de Pérol : Le Conseil ne donne pas suite à la proposition de vente d'un ancien moulin situé Allée du Moulin appartenant à Mme Danielle GERENTES et M. Michel PONSARD domiciliés à Champeix (Puy-de-Dôme).

Maison Perol à Comps : Un conseiller immobilier, chargé de vendre une propriété à Comps, est intéressé par le bâtiment communal dit « Maison Perol » en tant que dépendance. Le Conseil Municipal est d'accord pour la vente. Pour fixer le prix, il souhaite obtenir une évaluation récente du Service des Domaines.

AFFAIRES FINANCIERES :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ouvrir des crédits de 10 000 €, nécessaires en attendant le budget primitif 2015 pour remplacer en urgence le matériel dérobé le 05 décembre 2014 dans les locaux des services techniques.

PERSONNEL :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création au 1^{er} février 2015 d'un poste d'attaché territorial à temps complet suite à l'avancement de grade d'un agent au titre de la promotion interne, après avis du Centre de Gestion.

SIEG :

Suite à la délibération du 19 décembre 2014 concernant l'adhésion au groupement de commandes d'électricité du SIEG, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive pour l'achat d'électricité des contrats supérieurs à 36 kva et les marchés subséquents. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 euros.

CAMPING

Le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2014 concernant le projet de confier la gestion du Camping Municipal de Comps – Les Fades par délégation de service public.

Il évoque le recours à un juriste pour effectuer la procédure en toute légalité.

Le Conseil Municipal souhaite une durée de la convention de 3 ans afin de pouvoir apprécier la capacité du candidat à développer l'activité.

Mmes Alves et Lonchambon veulent privilégier la gestion directe du camping par la Municipalité car le choix d'une délégation de Service Public reviendra à « brader » le service public et se posent la question de l'opportunité de cette délégation. Elles estiment que cette seule activité saisonnière ne peut apporter suffisamment de ressources à un possible délégataire. M. De Jésus explique que le camping est déficitaire depuis plusieurs années et qu'il est anormal que ce déficit soit à la charge des habitants des Ancizes-Comps. Tous les éléments d'appréciation du dossier seront donnés à un éventuel délégataire qui prendra sa décision en connaissance de cause.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à consulter un juriste pour établir un projet de convention de délégation d'une durée de 3 ans. Le montant des honoraires à la charge de la Municipalité sera négocié à la baisse.

Le Conseil Municipal autorise le principe de délégation de service public avec un lancement de la procédure si possible pour la saison 2015, à l'unanimité moins 4 contre (Mmes Lonchambon et Alves, MM. Estier et Berthier).

Lors de la prochaine réunion du Conseil, la commission de délégation de service public devra être élue.

INTERCOMMUNALITE :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal lors de la réunion du 19 décembre 2014 le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) dressé par Manzat-Communauté et présenté en conseil communautaire le 18 décembre 2014.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur sa validation

Des compléments devront être apportés concernant les équipements sportifs et de loisirs et les réserves foncières de la Commune.

Mme Lonchambon se demande s'il est opportun de se prononcer alors que les périmètres des communautés sont en cours de révision. Une discussion s'engage sur les possibilités de fusion entre les différentes communautés, avec les critères de bassins de vie, de compétences...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions (Mmes Lonchambon et Alves, MM. Estier et Berthier) décide d'approuver le PLH.

SERVICES PUBLICS :

Le Maire rappelle la délibération du Conseil du 28 octobre 2014 indiquant son refus de réduction des horaires d'ouverture du bureau de Poste.

Il souhaite engager des négociations avec les services de La Poste afin de retarder cette échéance. Il serait intéressant de connaître les orientations pour les autres bureaux de Poste basés à Saint-Ours Les Roches, Saint-Gervais d'Auvergne, Lapeyrouse. Une délibération sera à considérer.

QUESTIONS DIVERSES :

EPF-SMAF : Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de communes et EPCI : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme), Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de-Dôme), Commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme).

INFORMATIONS :

Budget communal : Une réunion sera programmée en février.

Diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux : en cours de mise en œuvre par Manzat-Communauté.

Eglise des Ancizes : Des travaux de réparation de la croix doivent être envisagés.

Travaux de la Salle de Comps : Une réunion avec l'architecte aura lieu prochainement afin de clôturer cette opération. Mme Alvès a constaté des dysfonctionnements sur l'utilisation de la salle. M. le Maire prendra contact avec les intéressés.

Ecoles : Mme Mège évoque la réunion organisée avec les enseignants concernant une possible réduction de Temps d'activités périscolaires (TAP) de 4h à 3h par semaine, à compter de la rentrée 2015 et une nouvelle organisation des horaires.

Réunions du Conseil Municipal : Le calendrier sera adressé prochainement à tous les membres.

Démission : M. le Maire informe le Conseil que M. Chaptard souhaite démissionner de son poste d'adjoint, tout en restant conseiller municipal. Il le remercie pour le travail effectué. Son courrier de démission sera transmis à la Sous-Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

